

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_045

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAÏQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **28/03/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	13	8	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Ridwane ISSA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Odile DAMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : **Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_045

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PHOTOVOLTAÏQUE

Le Budget primitif 2025 de « l'activité photovoltaïque » s'élève, en mouvements budgétaires et toutes sections confondues, à 58 600,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	35 000,00	35 000,00
Investissement	23 600,00	23 600,00
TOTAL	58 600,00	58 600,00

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget primitif 2025 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 35 000,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 400,00
66	Charges financières	10 000,00
Sous-total mouvements réels		11 400,00
042	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	23 600,00
TOTAL		35 000,00

Les dépenses réelles correspondent à l'entretien et à la réparation des panneaux photovoltaïques au chapitre 011 (1 400,00 €) et aux intérêts d'emprunt imputés au chapitre 66 (10 000,00 €).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (23 600,00 €) enregistrent la dotation aux amortissements des immobilisations.

2/ Les recettes d'exploitation

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 35 000,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	BP 2025
70	Ventes et prestations de services	35 000,00
Sous-total mouvements réels		35 000,00
TOTAL		35 000,00

Le produit des ventes (35 000,00 €) correspond à la production d'énergie revendue à EdF.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **23 600,00 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	23 600,00
Sous-total mouvements réels		23 600,00
TOTAL		23 600,00

Les emprunts et dettes assimilés (23 600 €) concernent le remboursement du capital de l'emprunt.

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **23 600,00 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	23 600,00
TOTAL		23 600,00

Les mouvements d'ordre entre sections (23 600 €) correspondent aux amortissements des immobilisations.

Ainsi, le budget primitif 2025 du budget annexe « Activité Photovoltaïque » s'élève, toutes sections confondues, à 58 600,00 €, dont 35 000,00 € pour la section d'exploitation (60%) et 23 600 € (40%) pour la section d'investissement.

- **VU** les articles L1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** l'article L2224-1 et L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour », 14 « abstentions »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 du budget annexe « activité photovoltaïque ».

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY